



OLIVIER DIGN

Un ordinateur doté d'un clavier en braille.



## ACCESSIBILITÉ Peut mieux faire

Alors que les bibliothèques sont de plus en plus nombreuses à proposer dans leurs locaux des espaces et des ressources spécifiques pour les personnes handicapées, très peu d'entre elles disposent d'un site Internet configuré pour être accessible à ces publics. C'est ce que révèle une enquête du ministère de la Culture et de la Communication qui apporte pour la première fois des données précises sur ce sujet. Pourtant, la loi handicap de février 2005 oblige les administrations et les établissements publics qui en dépendent à rendre leurs sites Internet accessibles aux personnes handicapées. Cette mise en conformité devait être effective en mai 2011 pour les services de l'Etat et en mai 2012 pour les collectivités territoriales. Plus de deux ans après l'échéance, l'étude réalisée par Tosca consultants et la société de conseil PixFL, en partenariat avec l'association BrailleNet, auprès de 133 bibliothèques (120 bibliothèques municipales ou intercommunales, 10 bibliothèques départementales de prêt, ainsi que la Bibliothèque nationale de France, la Biblio-

thèque publique d'information et la Ville de Paris) montre l'immensité des progrès qu'il reste à accomplir. Si une très grande majorité des établissements sondés sont présents sur le Web (79 % ont leur propre site Internet), seule une quarantaine proposent des aides diverses telles qu'un outil de vocalisation embarquée, un mode contraste élevé, un mode malvoyant, etc. Seules vingt bibliothèques ont sur leur site une page présentant leur politique d'accessibilité. « *Mêmes les plus grandes bibliothèques n'ont pas pris en compte leurs obligations réglementaires,* soulignent les auteurs de l'étude. *Ces résultats ne sont pas bons mais semblables à ceux constatés dans l'ensemble des services publics.* » Plusieurs pistes sont évoquées pour améliorer cette situation, comme la nécessité de sensibiliser les professionnels et futurs professionnels, et le partage des bonnes pratiques. L'enquête contient également un volet qualitatif dont les résultats devraient être publiés en décembre. **Véronique Heurtematte**

<http://www.bibliothequesaccessibles.fr/>